

**Accompagnement au Développement, à la Recherche et à l’Innovation en Agriculture**

2, Chemin Andrevin 70180 DELAIN

06 76 61 22 39 / 06 34 38 78 34

asso.adria@gmail.com

Siret : 813 633 252 00016

NAD : 43 70 00680 70

APE : 8559A

**Grandes cultures : vers un programme phyto économe en intrant**

**R011/2025/276**

****

**Objectifs de la formation**

**Observer les cultures en période végétative afin d'évaluer l'efficacité des itinéraires techniques et pratiques agronomiques**

**Envisager des actions correctives**

**Analyser et de comprendre les résultats des observations de terrain**

**Anticiper la gestion de la culture du colza et de faire le comparatif avec les méthodes alternatives**

**Contenu**

Intervenant : **Benoit BON,** **consultant SC2 Grandes Cultures, agronome et conseiller cultures SC2, spécialiste en simplification de travail du sol et itinéraires technique économes en intrants**

Dates : 22 mai 2025

Durée : 07h 00

Horaires : 09h00 / 13h00

14h00 / 17h30

Lieu : Secteur Courcelles en Basset

Date limite d’inscription :

08 mai 2025

Repas : repas au restaurant

Responsable de formation :

Sabine LORY, gérante d’ADRIA

Public ciblé : Agriculteurs du grroupe Paysan du Futir

Prérequis : Aucun

Tarifs : 245 € pris en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez votre plafond VIVEA). Pour les non éligibles ou non finançables, nous consulter

Inscription : Voir le bulletin d’inscription et les conditions générales de formation.

Personnes en situation de handicap : Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre cet enseignement, n’hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

**Infos pratiques**

 Tour de table, présentation des stagiaires

Evaluer de l'état sanitaire des cultures et du blé notamment (Selon la météo : visite de terrain (état des lieux de la vie biologique du sol, présence de maladies etc...), ou travaux sur échantillon apportés par les participants). Utilisation d'un système de notation pour faciliter les observations (fiche de notation) : en sous-groupe et partage en grand groupe. Décrire les itinéraires techniques et méthodes alternatives employées Faire le bilan de la protection mise en place. Décrire les actions/pratiques correctives potentielles à mettre en place.

Présentations des résultats d'essais SC2 et comparaison avec les méthodes alternatives "0 pesticides" : produits de biocontrôle, bio nutrition engrais localisés, semis du blé avec semoir monograines, résultats passage herse étrille en remplacement du désherbant, biocontrôle, ...... Les leviers pour résoudre le problème des altises (insecte ravageur) : la suppression récente des insecticides impose d'agir vite et bien sur la nutrition, les plantes compagnes, etc.. Gestion du désherbage : quel travail du sol possible sans détériorer la structure. Exemples concrets. Travail sur les cas individuel en groupe : plan d'action (ce que je rencontre comme problème, ce que je vais essayer de mettre en place, les points de bocages pressentis, leviers possibles...). (Fiche guide fournie) Bilan du stage et perspective pour le groupe

**Méthodes pédagogiques /Moyens matériels et outils**

A partir de visites de parcelles - mise en situation d'observation des participants

Travail en 3 ou 4 sous-groupes avec une fiche de notation à remplir (entre 1/2 et 1 de travail).

Bilan des observations en sous-groupe.

*NB : Selon la météo, le travail se fera en, salle à partir d'échantillons apportés par les participants : travail en sous-groupe avec la fiche de notation.*

Échange interactifs ea sein du groupe et avec l'intervenant.

Exposé de l'intervenant et échanges interactifs avec les membres du groupe. Des phases de travail en sous groupe avec la fiche guide, afin de structurer et faciliter les échanges de tous les participants (travail 20 à 30mn sur le plan d'action par 3 ou 4 participants). Tour de table. Vidéoprojection d'un power point qui sera envoyé par mail en pdf. Un paper board.

**Méthode d’évaluation**

Quizz en fin de stage.

Bilan satisfaction.

Débriefing.

**Renseignements**

**Sabine LORY, 06 76 61 22 39**, **asso.adria@gmail.com**





 **BULLETIN D’INSCRIPTION EN 5 ETAPES**

* **Etape 5 : J’envoie mon bulletin d’inscription :**
* Par courrier : ADRIA 2 Chemin Andrevin 70180 DELAIN
* Par mail : asso.adria@gmail.com

 En pensant à joindre :

 - Le bulletin d’inscription

 - Le document attestant de mon éligibilité VIVEA en cas de PPP (étape 3)

 - Le chèque du montant de la participation stagiaire si cela est demandé (étape 4)

* **Etape 4 : Je regarde si la formation qui m’intéresse nécessite une participation du stagiaire**

 Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d’inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d’inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l’ordre d’ADRIA

* **Etape 3 : « Ma situation est... »**

• Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) :

* Chef d’exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
* En démarche installation, je joins obligatoirement :

- Une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; original du formulaire d’engagement, copie du PPP et copie d’écran du CPF.

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

* Salarié, demandeur d’emploi, chef d’entreprise

 - Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.

* Autre cas

- Merci de nous contacter pour étudier votre situation

* **Etape 1** : « Je suis… »

Nom :

Prénom :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Dénomination (GAEC, EARL,..) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

* Je déclare avoir lu les conditions générales et le programme de la formation et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :

* **Etape 2 : « Je souhaite m’inscrire à la formation suivante... »**

FORMATION : **Grandes cultures : vers un programme phyto économe en intrant**

**R011/2025/276**

 Dates :

Déclaration d’activité enregistrée sous le N° 43 70 00680 70 auprès du Préfet de région de Franche-Comté

**Accompagnement au Développement, à la Recherche et à l’Innovation en Agriculture**

2, Chemin Andrevin 70180 DELAIN

06 76 61 22 39 / 06 34 38 78 34

asso.adria@gmail.com

Siret : 813 633 252 00016

NAD : 43 70 00680 70

APE : 8559A



**Le service de remplacement**

La participation à des formations professionnelles vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Conditions d’accès :

Il suffit d’être adhérent au service de remplacement et d’être remplacé-e dans les 3 mois qui suivent l’absence. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation.

Où se renseigner ?

Contactez votre antenne locale :

Site : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

Conditions générales

Je souhaite participer à une ou plusieurs formations…

Je prends connaissance de l’intégralité des conditions générales de formation et je me reporte aux 5 étapes du bulletin d’inscription. Toute formation accomplie implique donc l’adhésion sans réserve du stagiaire aux présentes conditions générales de formation.

A noter qu’une inscription est définitive à réception du chèque de la participation stagiaire lorsque celle-ci est demandée.

Le nombre de places étant limité, les agriculteurs-trices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d’installation sont prioritaires.

Coût de la formation :

 Les formations sont prises en charges à 100% pour le public pré-cité, selon leurs conditions et sous réserve du budget annuel restant sur votre compte. Pour les autres profils un devis pourra être réalisé. Les prix indiqués incluent la préparation de l’action (analyse des besoins, élaboration du contenu ainsi que des supports de formation en réponse aux besoins spécifiques des stagiaires). ADRIA émet et envoie les factures libellées en Euros à la fin de la formation au stagiaire ou à son OPCO s’il a été convenu une subrogation de paiement.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires

Si vous êtes porteur d’handicaps, contactez-nous.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J’annule impérativement par écrit plus de 7 jours avant le début de la formation. Attention : Une annulation d’inscription peut parfois remettre en cause le maintien de la formation : pensez aux autres et ne vous y prenez pas à la dernière minute pour le faire.

Et si ADRIA annule ou reporte la formation…

En effet, ADRIA se réserve la possibilité d’annuler ou de reporter une formation notamment en cas d’effectif insuffisant ou pour un refus de prise en charge d’une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé-e et remboursé-e dans les meilleurs délais.

Avec le soutien financier de :

Une fois inscrit comment ça se passe ?

Date, lieu, horaires et programme : Une convocation précisant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sera envoyée aux participants au moins 5 jours avant le début de la formation.

 Mes obligations en tant que stagiaire :

 En tant que stagiaire, je me dois de :

- Fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel je suis inscrit

- Remplir une fiche individuelle et signer une feuille de présence en début et fin de chaque journée pour VIVEA

- Valider mon consentement électronique à la formation en cliquant sur le lien envoyé par VIVEA

- M’interdire d’utiliser, copier, transmettre et plus généralement d’exploiter tout ou partie des documents transmis lors de cette formation, sans l’accord préalable et écrit du responsable de stage.

Et après la formation :

Un support de formation me sera transmis. Je peux demander une attestation individuelle de présence.

Pénalités de retard de paiement :

En cas de retard de paiement seront exigibles une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d’intérêt légal en vigueur ainsi qu’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l’avis informant le client qu’elles ont été portées à son débit.